



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CSG

Question écrite n° 3501

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le traitement discriminatoire dont font l'objet les travailleurs frontaliers au regard en particulier, du regime de la contribution sociale generalisee (CSG). Il constate en effet que, non seulement cette categorie de salaries qui constitue pourtant l'une des forces vives de notre pays, n'a pas profite dans les memes proportions que les autres de la baisse de cotisations vieillesse decidee lors de l'instauration de la CSG, mais qu'en plus, elle est exclue du benefice de l'abattement forfaitaire de 42 francs sur la quote-part salariale. En consequence, il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour que soient temperes, voire supprimees, les effets discriminatoires des dispositions penalisant cette categorie de salaries qui, a l'heure actuelle, subissent de plein fouet les effets de la crise.

Texte de la réponse

La contribution sociale generalisee est due sur les revenus d'activites perçus par les personnes fiscalement domiciliees en France pour le paiement de l'impôt sur le revenu. Elle s'est accompagnee lors de sa creation de mesures d'allegement des charges sociales en faveur de certains redevables. Par nature, ces mesures d'allegement ne pouvaient toucher que des personnes assujetties au paiement de ces charges. Le relevement du taux de la CSG au 1er juillet 1993 n'a pas ete accompagne d'un tel dispositif et n'est donc pas susceptible d'aucun grief quant a son equite.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3501

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1940

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3311